Les conditions de nomination des instituteurs et institutrices

Au début de la séance de l'après-midi la Chambre avait adopté sans débat la proposition de loi de Théo BRETIN et de plusieurs de ses collègues portant modification de l'art. 23, paragraphe 1er de la loi du 30 octobre 1886 sur le recrutement des instituteurs et institutrices.

En voici l'article unique :

Le premier paragraphe de l'article 23 de la loi du 30 octobre 1886 est modifié ainsi qu'il suit. Nul ne peut être nommé instituteur titulaire s'il n'a un stage de deux ans au moins dans une école publique, s'il n'est pourvu du certificat d'aptitude pédagogique et s'il n'a été porté sur la liste d'admissible aux fonctions d'instituteur dressée par le Conseil départemental conformément à l'article 25.

Si le total des suppléances et intérim à l'école publique dans un trimestre atteint trente jours le trimestre est compté pour une durée effective de trois mois en vue de l'inscription pour l'obtention du certificat d'études pédagogiques ou d'un poste d'instituteur titulaire sous la réserve que le candidat n'a pas refusé les suppléances ou intérim que l'administration lui aura offerts pendant ce trimestre.

Le reste sans changement.

La Chambre a adopté également une proposition de M. Pinard ayant pour objet d'interdire la vente et la fabrication des sucettes.

L'EXAMEN DES ARTICLES RÉSERVÉS DE LA LOI DES FINANCES

La commission des finances a poursuivi, mercredi matin, l'examen des articles réservés de la loi de finances, ainsi que d'un certain nombre d'articles secondaires nouveaux proposés par le gouvernement. Elle a, en outre, adopté à l'unanimité un amendement de M. Landry présenté au nom du groupe parlementaire de la famille, en portant de 420 à 360 fr. le taux de l'allocation à titre d'encouragement national aux familles nombreuses. Cette majoration sera applicable à dater du 1er janvier 1927.

Après une longue discussion sur l'application de la taxe sur le chiffre d'affaires aux coopératives et syndicats agricoles, la commission des finances a décidé, sur la proposition de M. Loequin, de disjoindre de la loi de finances les articles consacrés à cette question pour en faire l'objet d'un projet de loi spécial, qui sera mis en discussion aussitôt après le vote définitif du budget.

La Commission a adopté une disposition d'après laquelle le montant maximum des *subventions que le Ministre du Travail* est autorisé à accorder en vue de la construction des maisons à bon marché destinées à des familles nombreuses, est porté de 94 à 134 millions.

Téléphone. — La Commission a augmenté les surtaxes applicables aux abonnés, modifiant sans autorisation leurs installations téléphoniques.

Dommages de guerre. — La Commission a adopté un amendement de M. Desjardins, d'après lequel les intérêts des prêts contractés par les sinistrés, et gagés par les titres qui leur sont délivrés en conformité de l'article 37 de la loi du 28 février, seront dans la limite du gage, exempts de l'impôt sur les intérêts de créances, dépôts et cautionnements.

Une démarche des représentants des agriculteurs du Nord à Paris

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

Les représentants des Agriculteurs du Nord, conduits par M. Georges Macarez, président, et MM. Hayez et Potié, sénateurs, se sont rendus successivement aux Ministères des Finances, des Régions Libérées et des Travaux Publics où ils ont exposé à MM. Paul Morel, Fallières et de Monzie un certain nombre de revendications concernant leurs mandants.

Les délégués ont demandé tout d'abord aux sous-secrétaires d'Etat des Finances et des Régions Libérées de faire tous leurs efforts pour que les prestations en nature soient accordées dans la plus large mesure possible et pour que les prestations concernant les machines agricoles soient assurées aux agriculteurs, non pas au cours du marck le jour de la livraison de la commande, mais au cours du marck le jour de la passation du marché. En effet, si cette clause n'était pas observée, le décalage qui se produit dans les changes ces *temps derniers* aurait pu gravement léser les agriculteurs. MM. Morel et Fallières ont promis de faire leur possible pour donner satisfaction aux intéressés.

Les délégués se sont ensuite rendus au Ministère des Travaux Publics où ils ont demandé à M. de Monzie que la chaux destinée aux usages agricoles bénéficie du même tarif que les engrais et ne soit plus transportée au même prix que la chaux à bâtir.

Le Ministre des Travaux Publics s'est déclaré parfaitement d'accord sur cette question avec les représentants et s'est engagé à donner immédiatement des ordres en conséquence.

UN FOU CHEZ M. BRIAND

Un inconnu portant habit, chapeau haut de forme, cravate et gants blancs, la poitrine barrée de médailles et de rubans, se présentait mardi au ministère des Affaires Etrangères et tenait des discours incohérents. Le pauvre *dément fut conduit* devant M. Manneret, commissaire de police du quartier des Invalides, qui, non sans difficultés, établit son véritable état civil.

Il s'agit d'un ancien médecin militaire, mutilé de guerre, M. Henry-Joseph Pied, âgé de 50 ans, habitant Argenteuil, décoré de la Légion d'honneur. Il a été envoyé à l'infirmerie spéciale du Dépôt.

LES TROUPES REBELLES MENACENT PÉKIN

La retraite des troupes nationales chinoises *continue sur* toute la ligne. Un violent combat a eu lieu au sud de Tien-Tsin, au cours duquel les nationalistes ont eu 5.000 prisonniers et perdirent 60 canons.

La bataille reprendra probablement dans la région de Yant-Sun pour la défense de Pékin. Des troubles ont éclaté dans la ville chinoise de Tien-Tsin. Les concessions sont mises en état de défense.

Le gouvernement de Tien-Tsin et celui de Pékin sont en fuite.

Au Honan, une partie de la deuxième armée nationale a été anéantie par les lances rouges, partisans d'Ou Pei Fou.

Le corps diplomatique de Pékin prend ses dispositions pour se protéger. La situation est grave.

On a tenté de cambrioler des bijouteries à Lomme

Dans la nuit du 23 au 24 Mars des individus que l'on recherche activement ont tenté de cambrioler deux bijouteries de Lomme.

Ce fut M. Leuwyck, bijoutier, 833, Avenue de Dunkerque, qui le premier eut cet honneur peu enviable.

Il était environ deux heures du matin, quand la sonnerie électrique, *tout récemment installée*, se mit à fonctionner réveillant subitement le bijoutier. Tout aussitôt descendu dans son magasin, il remarqua qu'une pesée avait été faite aux volets, mais ayant jeté un coup d'œil rapide, il constata qu'aucun objet n'avait disparu.

Devant cet échec ces malandrins s'en furent chez M. Dumatz, place du Mont-à-Camp, ils renouvelèrent leur tentative, mais ils n'eurent pas plus de chance. En effet, réveillé par un craquement de persienne, M. Dumatz se porta à sa fenêtre revolver au poing, et comme bien on le pense, il n'en fallut pas davantage pour mettre de nouveau en fuite les indésirables personnages.

M. Lesage, brigadier de police, s'est rendu sur les lieux pour enquête.

GRANDE TEMPÊTE SUR LA MANCHE

La tempête qui soufflait sur l'Angleterre s'est calmée hier mais elle a redoublé de violence en mer et dans la Manche.

La navigation était des plus difficiles. Près des cotes anglaises la houle était si forte que les vapeurs arrivés *d'Ostende* et de *Calais* ne purent rester à quai à Douvres que juste le temps nécessaire pour débarquer les passagers.

Le paquebot « Victoria » s'est trouvé, hier matin, dans l'impossibilité de faire la traversée de Folkestone à *Boulogne* son gouvernail ayant été subitement avarié par la tempête pendant son dernier voyage, mardi soir de *Boulogne* en Angleterre.

UN CAMBRIOLAGE MYSTÉRIEUX A LA C. G. T. U.

De mystérieux cambrioleurs, délaissant pour une fois les quartiers bourgeois, ont rendu, l'autre nuit, une visite intéressée à la Maison des Syndicats Unitaires de Paris, qui se trouve ,comme on le sait, 33, rue de la Grange-aux-Belles.

A vrai dire, nul ne s'était aperçu de cette visite, lorsque, mardi matin, vers sept heures le concierge constata que la porte d'un bureau situé au premier étage était ouverte. Le panneau inférieur droit avait été soigneusement scié ; passant par cette ouverture, le ou les visiteurs inconnus avaient pu ouvrir la porte.

Le concierge, M. Legros, pressentant ce qui était arrivé, entra dans le bureau où se trouvait un gros coffre-fort contenant de nombreux papiers et de l'argent. Un coup d'œil lui suffit pour constater qu'il ne s'était pas trompé. Le lourd coffre, placé dans un coin, avait été déplacé et pèait ; la paroi du fond avait été soigneusement déchiquetée et rabattue de chaque côté. La terre réfractaire de protection maculait le plancher, sur lequel les papiers avaient été éparpillés.

D'argent — de 15.000 à 20.000 francs aux premières évaluations — pas de traces.

Selon toute vraisemblance, c'est vers 2 h. 30 que les cambrioleurs ont dû agir. En effet, jusqu'à une heure, il y a eu du monde à la Maison des Syndicats.

D'ore et déjà, il apparaît que les coupables connaissaient parfaitement la Maison des Syndicats et l'on croit que leur arrestation ne saurait tarder.

UN « MORT » DE LA GUERRE BIEN VIVANT A ÉTÉ CONDAMNÉ

Le caporal Picotin, de la 21e compagnie du 289e régiment de ligne, disparut en septembre 1914, *sur la ligne de combat, près de Montdidier* (Seine-et-Marne). Sa famille, restée sans nouvelles, fit rendre, le 21 avril 1920, par le Tribunal de Clermont-Ferrand, un jugement déclaratif de décès.

Or, vers la fin de septembre 1924, Picotin reparut.Il raconta que, commotionné par l'éclatement d'un obus, il perdit connaissance ; lorsqu'il revint à lui, il était dans les lignes allemandes. Il s'évada peu après, vécut en Allemagne, en Belgique, puis *dans le nord de la France*, et enfin à Paris.

Mais Picotin a refusé de donner sur son odyssée la moindre précision et l'enquête faite par l'autorité militaire n'a trouvé nulle part trace de son passage. Aussi a-t-il été traduit devant le Conseil de guerre de Paris, sous la prévention de désertion.

A l'audience, Picotin, pour sa défense, s'est retranché derrière le sentiment de l'honneur et de la reconnaissance qui l'oblige à ne pas dévoiler les noms des personnes qui lui ont donné asile.

Après plaidoirie de Me Ubry et Python, le caporal Picotin a été condamné à un an de prison et à la *dégradation militaire*.

CONSEIL DE GUERRE DE LA 1re RÉGION

AUDIENCE DU 24 MARS

Désertion. — Duquesne Adolphe, soldat au 1er R. I., pour désertion à l'intérieur en temps de paix, sous le prétexte que ses enfants étaient malades, est condamné à 6 mois de prison avec sursis.

— *Pour le même délit*, Alfred Sueur, écope 2 mois l'emprisonnement.

— Charles Schaffer, sujet alsacien, âgé de 43 ans, n'ayant pas rejoint son corps à l'expiration de sa permission est condamné à 6 mois de prison avec le bénéfice du sursis.

Vols militaires. André Ellebourdt, chasseur de 2e classe au 1er Bataillon de Chasseurs mitrailleurs, pour vol de conserves est condamné à un an de prison avec sursis.

— Emmanuel Thiéry, soldat de 2e classe au 1er R. I., pour vol avec effraction d'une somme de 110 francs, au préjudice de la Coopérative du Bataillon est condamné à 2 ans de prison.

La Journée Sportive

FOOTBALL-ASSOCIATION

LES DERNIERS RÉSULTATS du 21 MARS

AU F.C. LOOSOIS

L'équipe 1 est battue par l'U.S. de Chéreng, par 2 buts à 0.

L'équipe 2 bat l'U.S. 2 de Ronchin-Thumesnil, par 1 but à 0.

L'équipe juniors bat l'U.S. de Lezennes par 2 buts à 0.

Etoile Club Lillois 1 bat A.S.P.T.T. 1 par 4 à 1.

Etoile Club Lillois 2 et Olympique Marquois 2 et 3, nul, 0 à 0.

Etoile Club Lillois 3 et Union Sportive Loqum juniors, nul 1 à 1.

Au R.C. Calonnois. — La 1re équipe du R.C. Calonnois a battu l'équipe correspondante d'Anvin par 4 buts à 3.

La 2e équipe a été battue de 4 buts à 0 par la 1re de l'U.S. de Divion.

Aux Carabiniers de Billy-Montigny. — Les C.B. M. 1 ont battu par 4 buts à 1 l'équipe correspondante de l'U.S. Drocourt pour le Championnat d'Artois. Par cette victoire, les Carabiniers consolident leur place de leader.

LES RENCONTRES DU 28 MARS

LE STADE ROUBAISIEN 1A ET L'OLYMPIQUE LILLOIS A LOURCHES

Les Lourchois ne joueront donc pas en Groupe A la saison prochaine.... à moins que la prochaine assemblée générale de la Ligue du Nord ne décide le contraire par l'adoption d'une nouvelle formule.

Mais les sportifs de l'arrondissement de Valenciennes ne seront pas privés de la visite des grandes équipes de ce groupe.

C'est ainsi que le Comité du S.C.L. s'est assuré la venue à Lourches pour le 28 Mars, de la toute première équipe du Stade de Roubaix qui a éliminé au cours des matches de Coupe de France, le champion de France de l'an dernier, le CASG de Paris.

Le courage légendaire des « Diables verts » Roubaisiens est assez connu pour que les sportsmen soient assurés d'assister à une exhibition magnifique de football.

Cette rencontre amicale sera dirigée par M. Dieryck, du Stade, un de nos meilleurs arbitres fédéraux. Coup d'envoi à 16 h. 30.

Auparavant, à 13 heures, l'Olympique Lillois 2, actuellement en tête du Championnat du Nord de sa catégorie se mesurera avec la 1B du Sporting Lourchois

LE TOURNOI INTER-DISTRICTS
La Coupe André Billy

Dimanche prochain aura lieu à Billy-Montigny sur le terrain des Carabiniers, rue de l'Egalité, le match des équipes représentatives des Districts d'Artois et Maritime.

A 14 h. 30, le coup d'envoi sera donné aux équipes composées comme suit :

ARTOIS. — But : Joly (CBM) ; Arrières : Leleux (RCL), Gouillard (USCB) ; Demis : Honnet (RCL) ; Sambourg (PPW) ; Cousin (CBM) ; Avants: Bernard (USSP) ; Thibaut (CBM) ; Vantielcke (SH); Bochent (CBM) ; Prévost (USSP).

MARITIME. — But : Cambier (USSO) ; Arrières: Knockaert (SCSP) ; Plouvain (USM) ; Demis : Mercier (USS) ; Cappelle (USSO) ; Delpierre (USSO) Avants : Hautbourg (USM) ; Moreau (ASB) ; Kuntz (SCSP) ; Lefebvre (USSO) ; Boulogne (EN).

A L'UNION SPORTIVE SAINT-POLOISE

A LILLE. — Equipe Juniors contre O.L. juniors.

A SAINT-POL. — Stade de la Cavée : Juniors B contre Juniors B Cheminots d'Arras, à 13 h. 30.

A 15 heures : U.S. St-Pol 1B contre Cheminots d'Arras 1B (Challenge des Réserves de l'U.S. St-Pol).

A L'E.S. DE BULLY

L'équipe 1A, à 15 heures, à Béthune, contre le Stade Béthunois.

L'équipe 1B, à 10 heures, à Bully, contre les « réserves » de Béthune.

L'équipe des Juniors à Calais, contre l'équipe correspondante de Dunkerque-Malo. Match comptant pour la Coupe du Nord. Départ en gare de Bully par le train de 6 h. 45 très précises.

DEMANDES DE MATCHES

L'Association Sportive de La Longueville demande matches sur son terrain ou sur terrain adverse pour son équipe première et son équipe juniors. S'adresser à M. *Abel Sauve, rue de la* Gare à La Longueville.

Association Sportive Hôtelière Lilloise désire conclure match avec équipe Universitaire, Collège scolaire, etc., pour le mois d'avril, n'importe quel jour de la semaine. Ecrire au secrétaire, 29, rue St-Etienne, Lille, ou téléphoner au 38-76.

Jeunesse Athlétique Armentiéroise demande matches : pour son équipe Hors Championnat les 28 mars et 18 avril sur son terrain, l'après-midi ; et les 11 et 25 Avril, sur terrains adverses, l'après-midi ; pour son équipe 1B, les 28 mars et 9 mai, sur son terrain, le matin ; les 2 et 16 mai, sur terrains adverses ; pour son équipe 2, les 28 mars et 11 avril et 9 mai, sur terrains adverses et les 4 avril, 9 et 16 mai, sur son terrain, le matin.

Ecrire à M. Leuridan, Café Excelsior, rue de *Lille, Armentières*.

Jeunesse Athlétique Armentiéroise équipe juniors demande matches sur son terrain, les 11, 25 avril et 9 mai, sur terrains adverses, les 2 et 16 mai.

Ecrire à M. Henri Dessein, rue de la Paix, Armentièères.

LE MATCH DISTRICT TERRIEN-DISTRICT CAMBRÉSIS-VALENCIENNES EST REMIS

Le Comité d'organisation du Tournoi Duterdistricts vient de décider de reporter au jeudi de l'Ascension le match District Terrien-District Cambrésis-Valenciennes qui avait été annoncé pour le 28 Mars.

RUGBY

STADE DIJONNAIS CONTRE IRIS CLUB LILLOIS

Dimanche prochain, au Stade du Colysée, à Lambersart, aura lieu un match comptant pour les quarts de finale du Championnat de France entre l'Iris Club Lillois et le Stade Dijonnais, Champion de Bourgogne 1924-25 et 26.

Les Dijonnais forment un quinze de grande valeur qui fera sans nul doute une belle exhibition.

Nul doute que de nombreux sportifs feront le déplacement du Stade du Colysée.

CYCLISME

AUDIENCE DU 24 MARS

LE PRIX D'OUVERTURE DU VÉLO CLUB HENINOIS

C'est le dimanche 28 Mars, qu'aura lieu le Prix d'Ouverture organisé par le Vélo Club Héninois.

15 prix récompenseront les vainqueurs. Cette épreuve se disputera sur un parcours de 40 kim.

Les dossards seront distribués à 14 heures et le départ sera donné à 14 h. 30.

Les inscriptions sont reçues au siège du V.C.H., chez M. Delbecq-Frémy, rue de Dourges. (Engagements 3 francs).

DOUAI-CAMBRAI ET RETOUR

Le Vélo Club Douaisien organise pour ses débuts de la saison 1926, une course cycliste sur le parcours de Douai, Cambrai, Douai, le dimanche 28 mars. Cette course est ouverte aux licenciés de l'U.V.F., indépendants, 3e et 4e catégories et débutants.

Il y aura deux classements spéciaux pour les Indépendants et Débutants avec cumul au classement général.

Les engagements seront reçus au siège du V. C.D., 14, rue de Valenciennes, à Douai (4 francs dossard compris).

Les engagements par correspondance devront être adressés à M. Palon, secrétaire du Vélo Club Douaisien, 14, rue de Valenciennes à Douai, accompagnés du montant de l'engagement.

Très jolie coupe en perspective dotée de nombreux prix.

Le Grand Prix d'Ouverture Cycliste du Nord

ORGANISÉ PAR L'ETOILE SPORTIVE VIEUX-CONDÉENNE, AVEC LE GRACIEUX CONCOURS DE LA MAISON P. THIBAUD ET Cie « PRODUITS ET SAVONS GIBBS », DU JOURNAL « LE RÉVEIL DU NORD » ET DES CYCLES « LA FRANCE ».

C'est Dimanche 28 Mars, que se disputera cette belle épreuve classique qui obtient chaque année un réel succès. Ouverte aux coureurs toutes catégories, toutes catégories, licenciés de l'U.V.F. ou d'une Fédération affiliée à l'U.C.I. (sauf amateur) elle se courra sur un circuit de 11 kim. 100 à courir 9 fois soit 100 kim. Un superbe challenge offert par le « RÉVEIL DU NORD » sera mis en compétition et disputé entre tous les clubs régionaux affiliés à l'U.V.F., il sera attribué au club ayant le meilleur classement par addition de points sur 3 coureurs classés ; pour prétendre au challenge, chaque club devra engager au moins 4 coureurs et envoyer son inscription avant le 25 Mars, l'engagement des clubs est gratuit.

Cette course est dotée de 1.200 francs de prix se répartissant de la façon suivante : au 1er, une bicyclette de course à boyaux « LA FRANCE » ; 2e 250 fr. ; 3e 150 fr. ; 4e 100 fr., offerts par MM. Thibaud et Cie, « Produits et Savons GIBBS » ; 5e 80 fr. ; 6e 70 fr. ; 7e 60 fr., offerts par MM. Thibaud et Cie, « Produits et Savons GIBBS » ; au 8e 50 fr. ; 9e 40 fr., offerts par MM. Thibaud et Cie, « Produits et Savons GIBBS » ; 10e 30 fr. ; 11e 25 fr. ; 12e 20 fr. ; 13e 15 fr. ; 14e 10 fr.

Liste des prix spéciaux réservés aux coureurs débutants avec cumul au classement général : au 1er, 75 fr. ; au 2e 50 fr. ; au 3e 40 fr. ; au 4e, 30 fr. ; au 5e 25 fr. et 6e 15 francs.

De nombreuses primes seront disputées sur le parcours.

Le droit d'engagement est fixé à 4 fr. jusqu'au 25 mars et à 5 fr. passé ce délai.

Les inscriptions sont reçues au siège de l'ESVC, chez M. Dutilleul, 49, rue Gambetta, à Vieux-Condé. Il ne sera pas tenu compte des inscriptions non accompagnées du droit d'engagement. Le numéro d'inscription sera celui du dossard.

La remise des dossards aura lieu à 13 heures et le départ sera donné à 13 h. 30 très précises.

Sportifs,

LISEZ CHAQUE SAMEDI, DES :-: LE 27 MARS PROCHAIN :-:

Les Sports du Nord

grand organe régional d'informations, donnant toutes les nouvelles de tous les sports et jeux pratiqués dans notre région

SIX PAGES - 25 CENTIMES

Réclamez-le à tous les dépositaires et vendeurs de journaux.

BOXE

LE CHAMPIONNAT DES FLANDRES

Nous apprenons que le Club Athlétique Bruaysien à qui la Fédération a confié l'organisation du Championnat des Flandres, a décidé que la séance du Vendredi 26 serait supprimée et que les éliminatoires et demi-finales auront lieu le samedi matin et les finales le même soir, cect pour faciliter les déplacements des boxeurs provinciaux amateurs, *plusieurs demandes étant arrivées au C.A.B.* concernant cette modification.

SAMEDI SOIR A LILLE

C'est samedi soir, à 20 h. 30 qu'aura lieu à l'Ecole Geo Mars, 1, rue d'Esquermes, la séance que nous avons annoncé ces jours derniers. Nous avons dit que le grand combat en 10 rounds qui verra face à face le jeune espoir Lillois Looten et le Roubaisien Roger, était parfaitement équilibré et qu'il était impossible d'en prévoir le résultat.

Les cinq combats en 6 rounds mettront aux prises des boxeurs déjà experts, ayant accompli des performances honorables.

Lecorne a battu Leclercq, Delcluse, Lannion, Moreau, Compon, etc. son adversaire Normand a un palmarès plus fourni encore.

Colpaert fit match nul tout récemment avec Vanhulle.

Bogaert fut finaliste des Championnats du Nord 1925, de même que Rouland aux dernières épreuves similaires.

Cuvelier est champion du Nord amateurs 1926, qu'il gagna très brillamment.

Quant aux Roubaisiens qui seront opposés aux quatre derniers nommés, ils comptent parmi les meilleurs de leur cité, parmi les débutants professionnels.

C'est donc à une jolie séance que nous convie samedi soir l'Ecole Geo Mars.

La location est ouverte.

DÉFI

Le Champion de France de la Marine, Kid David, lance un défi à Gydé, de Roubaix. Kid David accepte de rencontrer Gydé avec toute la bourse au vainqueur.

Ecrire à M. Leborgne, 254, rue Désandrouin, à Fresnes (Nord).

HIPPISME

COURSES A LE TREMBLAY

1re COURSE. — 1. Katina, H. Pantail, g. 20.50 ; p. 21.50. — 2. Le Veillant, M. Allemand, p. 14.50. — 3. La Tème, Amossé, p. 15.50.

2e COURSE. — 1. Olibrius, R. Luquet, g. 28.50 ; p. 14.00. — 2. Semur, Kaiser, p. 21.50. — 3. Miss Ramrod, J. Cap, p. 28.00.

3e COURSE. — 1. Tentaine, G. Garner, g. 22.50 ; p. 12.50. — 2. Mauritania, Quendit, p. 18.00. — 3. Raite, C. Bouillon, p. 26.50.

4e COURSE. — 1. Sarzeau, Amossé, g. 31.50 ; p. 30.50. — 2. Destruction, Esling, p. 23.00.

5e COURSE. — 1. Paillasse, Esting, g. 124.00 ; p. 35.00. — 2. Télpolo, Andrews, p. 13.50. — 3. Moret, Lister, p. 20.50

6e COURSE. — 1. Don Pedro, O' Neil, g. 29.50 ; p. 13.00. — 2. Pandère, Esling, p. 57.50. — 3. Bellbre, D. Mortorolo, p. 16.00.

LONDRES — LE LINCOLNSHIRE HANDICAP

1. King of Clubs — 2. Zienist. — 3. Vesington Star.

LES COURSES DE LA CAPELLE

Le Comite des Courses de La Capelle a fixé comme suit les dates des courses en 1926 :

Premiere réunion : Dimanche 30 Mai 1926.
Deuxième réunion : Dimanche 20 Juin 1926.
Troisième réunion : Dimanche 8 Août 1926.

Les funérailles du caporal de pompiers Dedecker à Tourcoing

Les funérailles du caporal J.-B. Dedecker, du Corps des Sapeurs-Pompiers de Tourcoing, décédé à l'âge de 28 ans, des suites des blessures qu'il a reçues au cours du tragique incendie qui s'est déclaré dans la nuit du 14 au 15 Mars courant, dans les magasins de M. Nuttin, rue de l'Epine, ont eu lieu mercredi.

La levée du corps a été faite à la maison mortuaire, Hôtel des Sapeurs-Pompiers, 13, rue de la Paix, à 10 h. 15.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Chevin, chef de cabinet, de M. le Préfet du Nord Brassart adjoint au Maire de Tourcoing,Craye, Galasse, lieutenant des sapeurs-pompiers de Gand, Flament,lieutenant honoraire des sapeurs pompiers de Tourcoing et Delattre, lieutenant du cercle des officiers.

Précédant le char funèbre étaient portées sur un coussin la médaille d'or de sauvetage attribuée à titre posthume au défunt, médaille que M. Hudelo, Préfet du Nord avait épinglée à son arrivée sur le drap tricolore qui recouvrait la bière placée dans la chambre mortuaire et les nombreuses plaques de marbre et couronnes offertes par la famille, le corps des sapeurs-pompiers de Tourcoing, Roubaix, Lille, Chartres, Lyon, la Maison Nuttin, l'Harmonie Municipale de Tourcoing, le personnel employé et ouvriers Municipaux, le corps des sapeurs-pompiers de Roubaix, de Lille, Lyon, de Paris, des Anciens Combattants, des Mutilés de la Fédération Royale du corps des sapeurs-pompiers de Belgique, ainsi que les drapeaux et fanions des sociétés et délégations.

Le deuil était conduit par MM. Hudelo, Préfet du Nord, le Général Moisson, Inghels, Salembien, Vandermarlière, Parsy, adjoints au Maire de Tourcoing, et Gombert, secrétaire général de la Mairie.

Suivaient la famille, le Conseil Municipal, les délégations des sapeurs-pompiers de Paris, Lille, Roubaix, Arras, Gand, Neuville, Mouvaux Roncq, Halluin, Wervicq-Sud, Wervick (Belgique), Comines, Saint-Omer, Mouscron, des différents services municipaux, des P.T.T., des Tramways, de Gendarmerie, des Douanes, des différentes sociétés de la ville, des hospitalisés des écoles, etc., etc...

Le corps de la malheureuse victime du devoir a été inhumé au Cimetière Principal, où des discours ont été prononcés successivement par MM. Hudelo, Préfet du Nord, Brassart, adjoint au maire de Tourcoing, le commandant Mahieu Inspecteur départemental, Montagne, adjudant du corps des sapeurs-pompiers de Tourcoing et Maréchal, président des Sauveteurs du Nord qui, tous rendirent hommage à ce dévoué soldat du feu.

A Lille, un désespéré se jette du troisième étage et se tue

Un dramatique suicide s'est déroulé hier, vers 14 heures, rue Masséna.

Le sieur Désiré Lotigie, 50 ans, jardinier, qui habite une chambre située au troisième étage du n° 63 de la dite rue, s'est jeté par la fenêtre de son logement et est venu s'abattre, tête première, sur la chaussée.

Les témoins de cet acte de désespoir s'empressèrent à relever le malheureux, mais celui-ci, qui avait une fracture du crâne, avait été tué sur le coup.

Le désespéré vivait seul et était sans travail depuis quelque temps. D'autre part, il présentait des signes d'aliénation mentale.

Le cadavre de Lotigie a été transporté à la morgue.

LES DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE BONS DU TRÉSOR

Répondant à diverses questions de M. Laurent Thery, sénateur, le ministre des finances déclare :

1° Que le montant nominal des bons du Trésor 6 % à 3, 6 et 10 ans, émis en mars 1923 (1re série) et en octobre 1923 (2e série) s'élevait respectivement : bons de la première série,10.000.088.500 francs ; bons de la deuxième série, 6.189.455.000 francs.

2° Le montant des Bons dont il s'agit, déposés aux caisses du Trésor et aux guichets des banques en vue du remboursement aux échéances du 8 décembre 1925 et 20 mai 1925, est de (chiffres provisoires) : Bons de la première série, 3.437 millions ; Bons de la deuxième série, 3.161 millions ;

3° Les crédits demandés dans le projet de budget de 1926 pour l'amortissement des emprunts d'Etat et du Crédit National sont les suivants : Rentes 3 % : amortissables, 74.713.500 fr. ; Rentes 3 1/2 % : amortissable, 73.188.000 fr. ; Rentes 5%, amortissable, 147.764.880 fr. ; emprunt du Crédit National, 991.206.000 francs.

POUR LE PAIEMENT DE CERTAINS IMPOTS

M. Taton-Vassal a déposé une proposition de loi dont l'objet est d'alleger le remboursement des bons de la Défense Nationale en mai prochain et de provoquer de nouvelles souscriptions qui donneraient tout de suite des espèces.

L'article premier de cette proposition est ainsi conçu :

Les bons de la Défense Nationale, dont la date d'émission sera antérieure au 16 mai 1926 seront acceptés pour leur valeur nominale en paiement des impôts et taxes compris dans les rôles, dont la date de publication sera postérieure au 12 juin 1928 et énumérés ci-après.

Impôt général sur le revenu, impôts cédulaires contributions directes (centimes compris), taxes assimilées à l'exception de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre.

L'article 2 fixe les modalités de la loi éventuelle.

EN DEUX LIGNES

Lyon. — M. Louis Seux, victime drame chez milliardaire Gillet, est en bonne voie guérison.

Nice. — Six individus qui émettaient faux billets 500 lire, ont été arrêtés.

Strasbourg — On a perquisitionné dans banque de la ville. Fraude dépasserait 1 million.

Madrid — Comte Walczeck, nouvel ambass. Allemagne a présenté lettres créance au roi.

— Déjà mère 5 enfants, dont 3 jumeaux, jeune femme a accouché de 3 garçons.

Une aviatrice aimable, un industriel de Roubaix et... Madame

Un jeune industriel de Roubaix, M. V... avait fait la connaissance d'une aimable et charmante aviatrice Mlle B... dont les acrobaties aériennes, notamment au dessus des aérodromes de la région, sont déjà réputées.

Séduit tout de suite, le jeune homme déclara sa flamme. « Je voudrais voir votre z'oiseau, votre z'oiseau, quand il plane !!! lui chantait-il, suppliant. Pour cette aviatrice, Mlle B... n'en est pas moins femme. Elle accueillit favorablement les propos galant de M. V... « Monte là-dessus... » répondit-elle sur un autre air connu.

Il monta, et dans son aéro, la gente personne éleva son amoureux à la hauteur de son cœur.

Puis tandis que l'exquis roman se déroulait de délicieuses randonnées transportaient les deux tourtereaux. C'est ainsi qu'on les vit atterrir sur des plages à la mode. M. V... se montrait empressé et généreux, Mlle B... douce et tendre et l'on parlait mariage. C'était charmant. Le couple faisait bien des envieux...

Mais hélas ! le destin a des sautes d'humeur qui sont parfois terribles pour ceux qu'elles atteignent.

Pour son amie, M. V... avait commis quelques aimables folies dont certains affirment que la valeur n'était pas moindre de 600.000 francs. Il venait, d'autre part, de l'installer en maîtresse dans le cabaret Montmartrois qui, rue des Abbesses, à Paris, porte le nom de Gringoire.

Or, à Roubaix, se trouvait une personne qui s'intéressait fort à M. V... C'était Mme V... elle-même. Car l'aimable et galant jeune homme était marié.

Mme V... connut son infortune et en même temps Mlle B... apprit que son tendre et généreux ami n'était pas libre et l'avait trompé.

Dans cette situation critique, le pauvre garçon tenta de se raccrocher. Inutilement d'ailleurs. En effet, l'aviatrice qui l'avait élevé dans une jolie aventure aérienne le laissa froidement tomber. L'épouse ne pouvant surmonter l'outrage, fit de même en réclamant, par surcroit, l'intervention de dame Thémis.

Le tribunal de Lille dénoua le lien matrimonial en prononçant la séparation au profit de Mme V...

M. V... fit appel du jugement qui le désespère. Peine perdue. La Chambre Civile de la Cour de Douai vient de lui donner tort en confirmant la décision des premiers jugements.

Et aujourd'hui, il médite amèrement sur *l'inconstance des femmes*.

R. J.

RHUM CHARLESTON

L'augmentation de la taxe sur le chiffre d'affaires sera-t-elle réduite ?

On attend avec un vif intérêt la séance de la Commission des Finances qui aura lieu vendredi, au cours de laquelle les propositions du gouvernement seront examinées.

Diverses démarches particulières ont été renouvelées hier auprès de M. Raoul Péret et de M. André Fallières, en vue de rechercher des solutions transactionnelles au cas où les dispositions soumises au Parlement seraient repoussées par la Commission.

Il semble résulter de ces entretiens, que le Ministre des Finances serait disposé à adopter d'autres mesures que celles qu'il a présentées à condition qu'elle procurent au Trésor les ressources dont il a immédiatement besoin.

Ainsi, la majoration sur le chiffre d'affaires serait réduite, de 2 % à 1,75 ou 1,50 ; on envisagerait une application plus étendue de la taxe à la production, etc...

Il est probable d'ailleurs, que les membres de l'opposition du centre et de la droite s'abstiendraient, à la Commission lors du vote sur l'augmentation de la taxe sur la chiffre d'affaires.

En se plaçant au point de vue technique et en se réservant de mettre la question sur le terrain politique lors de la discussion en séance, les socialistes et une partie des radicaux-socialistes voteront contre, en sorte que la mesure principale proposée par M. Raoul Péret peut être adoptée par la Commission à une assez faible majorité, surtout si le taux en est réduit.

La Commission des Finances ne pourra commencer à discuter les projets que vendredi ; il est certain désormais que leur discussion en séance ne viendra qu'au début de la semaine prochaine.

M. Herriot a parlé à propos des élections de la Seine

Le Comité exécutif du Parti radical et radical-socialiste s'est réuni hier soir à Paris.

M. Herriot a pris la parole à propos des élections de la Seine pour lesquelles, ainsi que l'on sait, la Fédération de la Seine, a décidé de réclamer le vote des radicaux en faveur des communistes.

Le Président de la Chambre a déclaré qu'il fallait d'abord ne pas céder en quoi que ce soit à ceux qui combattent les institutions républicaines et le régime parlementaire. Voilà des mois, poursuivit M. Herriot, que des hommes de gauche, proposent des solutions qui se heurtent toujours à la résistance des réactionnaires et contre lesquelles les puissances d'argent mènent une campagne abominable, devant laquelle je ne m'inclinerai jamais. La féodalité financière, frappée de stupeur après le 11 mai, s'est redressée. Admirablement organisée, elle sème la terreur.

M. Herriot conseille ensuite de poursuivre l'union de tous les républicains.

A la veille du 2e anniversaire des élections du 11 mai, termine M. Herriot, je reste fidèle à l'union républicaine radicale et socialiste.

FEUILLETON DU 25 MARS 1926. — N° 105

D'ailleurs, elle serait là pour défendre la jeune fille.

Elles montèrent dans une voiture et arrivèrent bientôt à l'hôtel de Rémes.

Le suisse important trônait dans sa loge. Ces deux femmes qui arrivaient en voiture de louage ne lui disaient rien qui vaille, aussi répondit-il tout d'abord et sans même regarder celle qui lui parlait :

— Madame la comtesse n'est pas visible.

— Madame de Rêmes sera visible pour moi, répliqua Angèle en jetant sa carte au laquais qui condescendit à y jeter les yeux et, ayant lu le nom, surmonté d'une couronne, eut un léger sursaut :

— Pardon, madame la marquise, balbutia-t-il, je n'avais pas reconnu...

— Assez, hâtez-vous de nous introduire.

Le suisse fit vibrer un timbre et un valet de pied vint prendre les visiteuses qu'il conduisit à l'appartement de la comtesse.

Très correct, il les remit aux mains de la femme de chambre, qui se chargea enfin de porter à la comtesse